

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est au nombre de 39.

Séance du 21 septembre 2023

À : dix-neuf heures et trente-trois minutes,

Le Conseil Municipal s'est assemblé en Salle du Conseil Municipal,

En séance : obligatoire.

Président : M. CRANOLY,

Secrétaire : M. COUSIN

Date de la convocation : 15 septembre 2023

Présents :

M. CRANOLY – Maire. M. BRUCH, Mme MEDJAOUI, M. CADORET, Mme BOURRAT, M. AVARE, Mme CUTARD, MM. KITAVINY, SAMBOU, SIVAKUMAR, Mme DIALLO, M. FOURNIER – Adjoint au Maire. M. MARTINET, Mmes LICHTLÉ, GÉRARD, M. ROY, Mme KALFLEICHE, M. GONÇALVES, Mme BOUKARI, M. COUSIN – Conseillers Municipaux Délégués. Mme DELCAMBRE, MM. PUYRAIMOND, GUIHENEUF, Mme COHEN-SKALLI, MM. COTTERET, AUJÉ, VILAIN, Mmes GAULUPEAU, KOHN, M. ARCHIMÈDE – Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

- Mme AUBRY par M. BRUCH
- M. MARQUES par M. CADORET
- M. LEOUÉ par M. SAMBOU
- Mme LUCAS par M. AVARE

- Mme VICOVAC par Mme MEDJAOUI
- Mme TASENDO par Mme BOURRAT
- Mme DA SILVA par Mme CUTARD

Absents non représentés :

- M. BONNEAU (excusé)

- Mme SILBERMANN (excusée)

2023-104 – Modification du tableau des emplois

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 313-1,

CONSIDÉRANT la réception de l'arrêté préfectoral n° 2023-0845 du 19 avril 2023 portant surclassement de la commune de Gagny dans une catégorie démographique supérieure,

CONSIDÉRANT l'obtention d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des projets de financement Fonds Publics et Territoires sur la thématique des enfants en situation de handicap,

CONSIDÉRANT l'ouverture de classes supplémentaires au sein des écoles maternelles,

CONSIDÉRANT les difficultés de recrutement,

CONSIDÉRANT un départ en retraite prévu au 1^{er} janvier 2024,

CONSIDÉRANT des démissions,

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de développer les effectifs de sa Police Municipale en vue de créer une brigade de jour et d'assurer la sécurité dans les espaces naturels,

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre de convives au sein des réfectoires,

La Commission « Finances et Ressources Humaines » consultée,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

1- de créer les emplois permanents suivants :

- 1 poste de Directeur Général des Services sur la strate démographique 40.000 à 80.000 habitants, depuis les cadres d'emplois des administrateurs, attachés et ingénieurs territoriaux,
- 1 poste de Directeur Général des Services Techniques sur la strate démographique 40.000 à 80.000 habitants, depuis le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- 2 postes de Directeur Général Adjoint des Services sur la strate démographique 40.000 à 80.000 habitants, depuis les cadres d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux,
- 1 poste de psychologue à temps non complet dans le cadre d'emplois des psychologues (17 heures 30),
- 1 poste d'éducateur spécialisé à temps complet,
- 1 poste de psychomotricien à temps non complet (17 heures 30),
- 1 poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles,
- 1 poste d'instructeur du droit des sols dans le cadre d'emploi des attachés en plus de ceux de rédacteurs et des adjoints administratifs déjà créés,
- 1 poste de contrôleur de travaux dans le cadre d'emploi des rédacteurs et adjoints administratifs en plus de celui des techniciens déjà créé,
- 1 poste d'instructeur du droit des sols dans les cadres d'emploi des attachés et des rédacteurs en plus de celui des adjoints administratifs actuellement occupé par 1 agent,
- 1 poste de responsable du service foncier dans les cadres d'emplois des attachés et des rédacteurs en plus de celui des techniciens actuellement occupé par 1 agent,
- 1 poste d'inspecteur hygiène et salubrité dans le cadre d'emploi des attachés et techniciens en plus de celui des rédacteurs actuellement occupé par 1 agent,
- 9 postes de policiers municipaux dans le cadre d'emplois des policiers municipaux,
- 1 poste de garde-champêtre dans le cadre d'emplois des gardes-champêtres,
- 1 poste de Responsable des Systèmes d'Information en Ressources Humaines dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs en plus de celui des rédacteurs et attachés déjà créés,

- 2 postes de gestionnaire carrière-paye dans le cadre d'emplois des rédacteurs en plus de celui des adjoints administratifs déjà créés,
- 1 poste d'agent de cuisine et réfectoire dans le cadre d'emplois des adjoints techniques

2- d'adopter les modifications suivantes au tableau des emplois :

CRÉATIONS D'EMPLOIS					
Direction/Service	Emploi	Temps de travail en ETPT	Nombre	Catégorie	Cadre(s) d'emplois
Direction Générale	Directeur Général des Services	1	1	A	Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services strate 40.000-80.000 habitants
					Administrateurs, attachés, ingénieurs
Direction Générale	Directeur Général des Services Techniques	1	1	A	Directeur Général des Services techniques strate 40.000-80.000 habitants
					Ingénieurs
Direction Générale	Directeur Général Adjoint des Services	1	2	A	Directeur Général Adjoint des Services strate 40.000-80.000 habitants
					Attachés, Ingénieurs
Coordination de la Petite Enfance	Psychologue	0,5	1	B	Psychologues
Coordination de la Petite Enfance	Educateur Spécialisé	1	1	A	Educateurs de Jeunes et Enfants
Coordination de la Petite Enfance	Psychomotricien	0,5	1	A	Psychomotriciens
Direction des Sports et des équipements Service Propreté des Bâtiments	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	1	1	C	ATSEM, adjoints techniques
Direction de l'Urbanisme et du Commerce	Instructeur droits des sols	1	1	A	Attachés

Direction de l'Urbanisme et du Commerce	Instructeur droits des sols	1	1	A/B	Attachés, rédacteurs
Direction de l'Urbanisme et du Commerce	Contrôleur de travaux	1	1	B/C	Rédacteurs, adjoints administratifs
Direction de l'Urbanisme et du Commerce	Responsable du service foncier	1	1	A/B	Attachés, rédacteurs
Direction de l'Urbanisme et du Commerce	Inspecteur hygiène et sécurité	1	1	A/B	Attachés, techniciens
Direction de la Tranquillité Urbaine	Policier Municipal	1	9	C	Policiers municipaux
Direction de la Tranquillité Urbaine	Garde-champêtre	1	1	C	Garde-champêtre
Direction des Ressources Humaines	Responsable des Systèmes d'Information des Ressources Humaines	1	1	C	Adjoints administratifs
Direction des Ressources Humaines	Gestionnaire carrière et paye	1	2	B	Rédacteurs
Restauration	Agent de cuisine et réfectoire	1	1	C	Adjoints techniques

3- de préciser que les suppressions correspondantes seront soumises à l'approbation des membres du Comité Social Territorial lors de sa prochaine réunion,

4- d'adresser ampliation de la présente délibération au contrôle de légalité.

5- de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Montreuil.



Le Maire,

Rolin CRANOLY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300324-20230921-DELCM210923104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2023

Publication : 22/09/2023

Le Maire, Rolin CRANOLY

